



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 205/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Modification du plan de
financement pour la
réhabilitation du bâtiment
de la brigade de la voie –
Tiers-lieu

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 113/2023 du 14 juin 2023, l'Assemblée a approuvé la modification du plan de financement pour la création d'un tiers lieu.

Monsieur le Maire propose ce jour de modifier à nouveau le plan de financement, comme suit :

Le montant de l'opération est de 2 207 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État, au titre de la MIRV à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention à l'État et au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

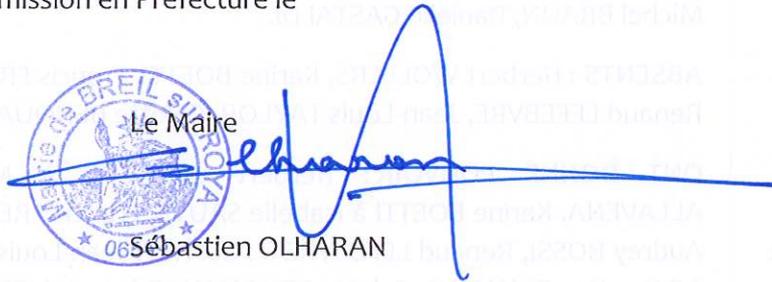
Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT DE LA BRIGADE DE LA VOIE – TIERS-LIEU

DEPENSE :

Montant 2 207 000 € HT

RECETTES :

ETAT 50% 1 103 500 €
(Dans le cadre de la Mission Interministérielle à la Reconstruction des Vallées)
DEPARTEMENT 50% 1 103 500 €
(Dans le cadre des aides en faveur des bâtiments communaux)

TOTAL TTC : 2 648 400 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN